

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008005

Signataire : ML

OBJET : Contrat d'aide financière au titre du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance "DAIPE" entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis concernant la crèche collective Ethel Rosenberg

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2004 approuvant le programme et l'enveloppe financière relatifs à la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 avril 2007 autorisant le Maire à solliciter les subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de l'ANRU et tout autre organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération,

Vu la décision de la Caisse d'Allocations Familiales du 5 octobre 2007 d'attribuer pour ces travaux, au titre des fonds nationaux, une subvention de 171 978 € et un prêt de 171 978 €,

Considérant le projet de convention n°07-138 prévoyant les modalités de versement de cette aide financière et du contrôle de son utilisation,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer la convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

le Maire